Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT NORD-PAS-DE-CALAIS

© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Ech : 1 / 12 500

Site classé
n° : 59 SC 09

Moulin du Coulombier (Leers)

Date d'arrêté : 20/02/1979

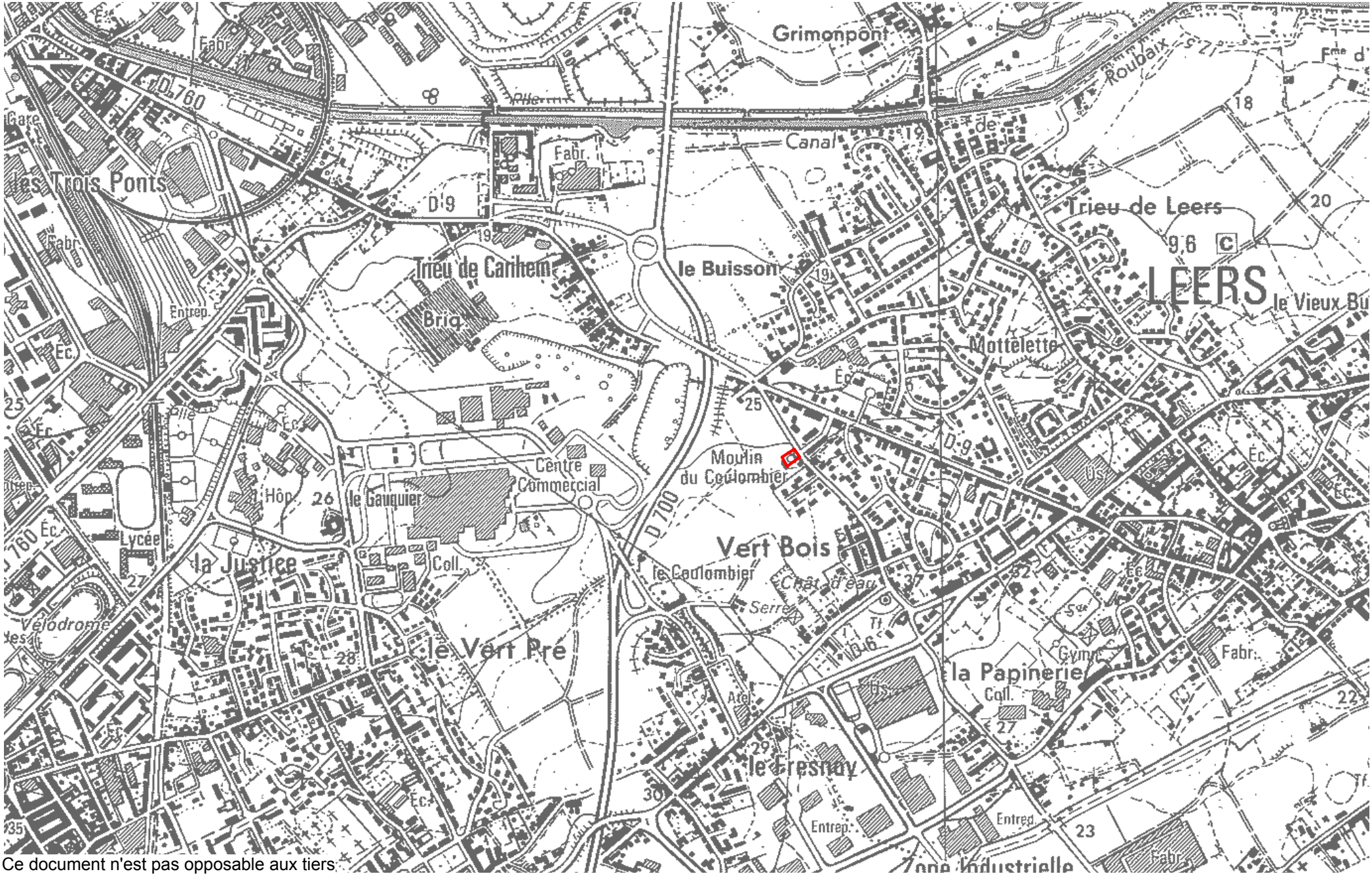

Ce document n'est pas opposable aux tiers

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
CADRE DE VIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de V

VU la loi du 2 mai 1930 modifiée notamment par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;

VU les articles 4 et 5 du décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 5.1. de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R 443-9 relatif au stationnement des caravanes ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;

VU les résultats de l'enquête publique ouverte en application du décret précité et notamment l'adhésion au classement donnée par le propriétaire ;

VU la délibération du 23 novembre 1977 de la commission des sites, perspectives et paysages du département du Nord ;

A R R E T E

Article 1er - Est classé parmi les sites du département du Nord l'ensemble formé sur la commune de LEERS par le moulin du Coulombier ainsi que la parcelle n° 340, section AI, sur laquelle il est situé.

Article 2 - Le présent arrêté devra être publié au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Nord, au Maire de la commune de Leers propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 20 Février 1979

Pour ampliation
Le Délégué Régional à l'Architecture
et à l'Environnement

C. BOISTIERE

Pour le Ministre et par délégation
P. le Directeur de l'Urbanisme et
des Paysages
L'Administrateur Civil chargé du
service des sites et des Paysages

L. CHABASON

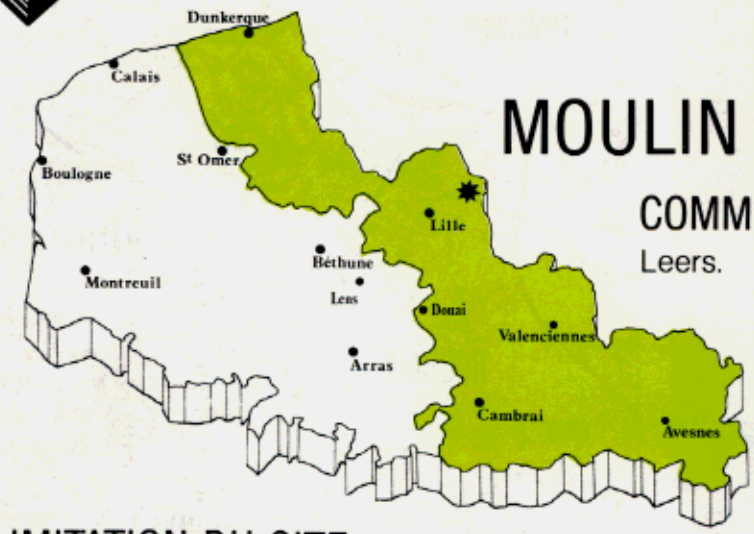

LEERS
MOULIN DU COULOMBIER

COMMUNE(S)
Leers.

CANTON(S)
Lannoy.

ARRONDISSEMENT(S)
Lille.

DÉLIMITATION DU SITE E2 SE

Moulin du Coulombier ainsi que la parcelle 340 (section A1 du cadastre).

CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :
Site classé par arrêté du 20 février 1979.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :
Le site classé est complété d'un site inscrit le jouxtant (voir fiche n° 59 SI N° 18).

DOCUMENT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :
P.O.S. (Communauté Urbaine de Lille).

PROPRIÉTÉ : Commune de Leers (depuis 1969).

COMPOSANTES DU SITE

SURFACE : 7 ares 50.

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :
Paysager (patrimoine rural) et histoire des techniques anciennes.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :
A l'Est de Roubaix, en limite de l'agglomération de Leers.

DESCRIPTION DU SITE

Succédant à un moulin de bois abattu par la tempête en 1850, le moulin de Leers fut construit en 1852 ; il est du type moulin-tour à calotte tournante. La tour tronconique est en maçonnerie de briques, initialement peinte en blanc avec soubassement noir. Les ailes, l'arbre moteur et la toiture sont solidaires et constituent la calotte tournante qui repose sur un chemin de roulement au sommet de la tour.
Ayant cessé son activité en 1914, le moulin ruiné a été acheté par la commune en 1969 et restauré.

ÉTAT ACTUEL

DU SITE :
Moulin restauré en état de marche. Travaux d'entretien du mécanisme. Reprise des maçonneries suite à la détérioration des enduits et du mortier (remontée d'eau par capillarité).

DE SON ENVIRONNEMENT :
Site inscrit autour du site classé. Correspond à un cône de visibilité (secteur repris en zone agricole au P.O.S.). Lotissement et habitat à l'Est.

Photo D.R.A.E.

Leers : moulin du Coulombier

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

ÉLÉMENTS PARTICULIERS :
Fête du moulin chaque année. La restauration du moulin a été décidée grâce à un référendum en 1973.

TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :
— **le site :** Entretien.

— **son environnement :** Maintien du zonage actuel dans le P.O.S.

Photo A.R.A.M

Leers : fête du moulin

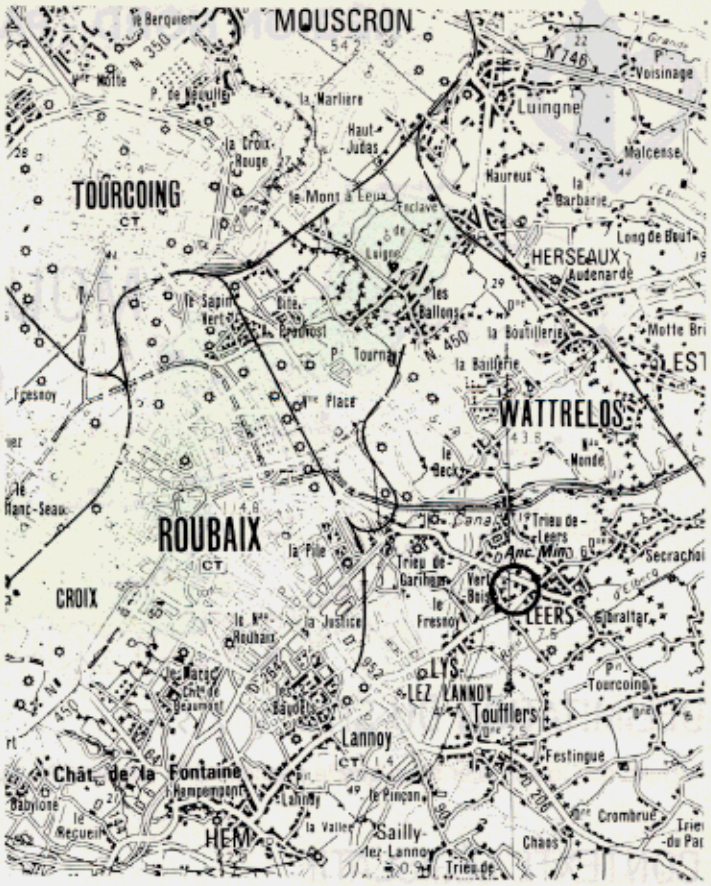

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

— J. BRUGGEMAN : Nos moulins (Edition Actica - 1971).
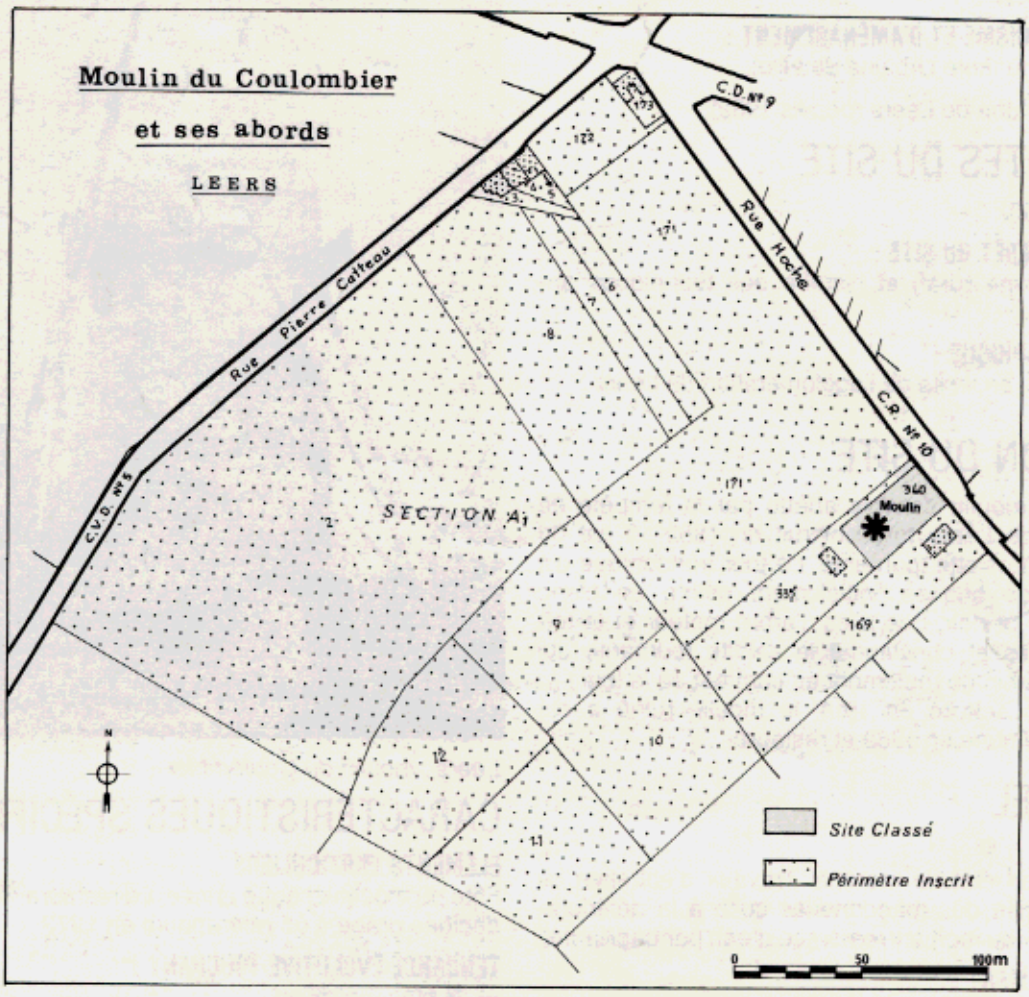
— A.R.A.M. : Bulletins de l'Association Régionale des Amis des Moulins).